

L'art de vouloir nous prendre pour des lapins de 6 semaines.

Il n'est plus à démontrer que les technocrates placés à la tête de notre administration se construisent des carrières en piétinant nos droits. Nous en tenons pour preuve la gestion illégale des heures supplémentaires effectuées mais non rémunérées quand elles dépassent le seuil fatidique des 108 heures par trimestre.

Par le truchement d'une disposition réglementaire, cette administration pénitentiaire nous explique que ces heures-là seront mises en paiement au fur et à mesure du temps sous réserve de ne plus dépasser le cap des 108 heures. Là, c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase de la félonie, car nous savons tous que le contexte RH que nous traversons depuis plusieurs années (et qui s'accélère depuis un an) fait qu'il est pratiquement assuré que nos compteurs d'heures ne diminueront pas de sitôt bien du contraire.

Cela n'est que la démonstration que notre administration vit à crédit sur le dos de ses agents !

Le personnel de surveillance représente la plus grosse masse salariale dans l'AP, et ils sont certainement les plus pénalisés par cette mesure de plafonnement. Cette même administration qui a le plus grand mal à recruter, favorise et oblige le dépassement des 108 HS exécutées par de nombreux agents chaque trimestre, mais en bloque le paiement pour des raisons qui nous dépassent ! Les personnels capitalisent donc un "portefeuille" d'HS qui pour beaucoup représentent plusieurs centaines d'heures.

L'UFAP UNSa Justice du CP de Valence rappelle que la lecture des textes réglementaires ne se réalise pas dans ce sens mais surtout qu'il est tout bonnement illégal de faire travailler un agent au-delà de ces 108 heures par trimestre !!!

Quand le DAP est venu la semaine dernière l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** a abordé ce sujet avec lui. Et cet oligarque de nous dire que le déplafonnement des heures supplémentaires était irréalisable (réglementairement et budgétairement) et d'essayer de nous tirer une larme quand il nous expliquait qu'il n'avait pas l'assurance de conserver son poste à la désignation du futur GDS et donc de ne pouvoir pas prendre des décisions.

Les agents qui prennent déjà parfois 2 postes en une vacation et se voient obligés par l'AP à revenir en rappel sur des repos et donc de continuer à faire grossir ce même portefeuille prendront acte de cette réponse.

La coupe est pleine, il est maintenant temps d'agir et de contraindre ces gestionnaires à soit sortir le chéquier soit à arrêter de nous faire travailler au-delà de cette limite.

Pour ce faire, votre bureau local de l'**UFAP UNSa Justice du CP de Valence** veut contraindre notre administration locale à ne plus proposer de rappel alors que ce compteur n'est pas épuré.

Le préalable de cette action est une saisine par CRP (*disponible auprès de votre bureau local*) demandant la mise en paiement de toutes les heures effectuées.

En parallèle, nous vous engageons à bien vérifier vos heures supplémentaires non-rémunérées avant d'accepter un rappel, car c'est tout bonnement de l'esclavage moderne (CP Art 224-1 B) que de faire travailler un agent sans le rémunérer à juste titre.

Personne ne sera en mesure de vous mettre en "volante" s'il est démontré que vous dépassez régulièrement ce seuil des 108HS/trimestre et que vous avez des heures en attente de paiement....

Qu'on ne s'y trompe pas, l'UFAP UNSa Justice du CP de Valence reste profondément attachée à l'équilibre vie privée/vie professionnelle des personnels, mais cette réalité qui agace au plus haut point les agents nous oblige à nous saisir de cette problématique et donc à agir !

Valence le 01/08/2024
Pour le bureau Local
Fabrice Salamone
Secrétaire Local